



# Club Français du Hovawart

Présidente: Katerine WELFFENS  
 Chez Robert - BEAUSSAC  
 24340 MAREUIL EN PERIGORD  
 Tél 05 53 56 56 51  
 katerine.chapelle-welffens@wanadoo.fr

Trésorière: Sophie KOZAK  
 225 rue de la Plaine St Martin  
 41700 CHEMERY  
 Tél 02 54 71 86 15 - 06 79 70 28 74  
 sophieisa.martin@laposte.net

## REGIONALE D'ELEVAGE CHATEAUNEUF LES MARTIGUES (13220) – 26–27 octobre 2019

Centre de Dressage La Côte Bleue, Route Nationale 568, Chemins des Courrens

Date limite de réception de l'engagement : 10 octobre 2019 (date de réception)

Formulaire à remplir et à envoyer à Sophie KOZAK

**Le C.F.H. organise cette manifestation dans le respect des règles officiellement en vigueur ce jour et informe les participants que la validation de leurs résultats est subordonnée à ce respect des prescriptions SCC.**

(1) Rayer les mentions inutiles

Nom complet du chien :		LOF :	
Insert :		Né le :	
Couleur (1): Noi mar fau / Noi / Fau		Sexe (1) Mâle / Femelle	
Producteur :			
Nom complet du père :			
Nom complet de la mère :			
Propriétaire :			
Adresse :			
Code postal :		Ville	
Téléphone :		Mail :	
<b>Classe d'engagement :</b>			
<input type="checkbox"/> Baby	<input type="checkbox"/> Puppy	<input type="checkbox"/> Jeune	<input type="checkbox"/> Intermédiaire
<input type="checkbox"/> Ouverte	<input type="checkbox"/> Travail *	<input type="checkbox"/> Champion *	<input type="checkbox"/> Vétéran
<input type="checkbox"/> Gr. Honneur	<input type="checkbox"/> Gr. Chiot	<input type="checkbox"/> Gr. Vénéral	<input type="checkbox"/> Confirmation

\* : joindre à l'inscription le justificatif SCC ou FCI homologué

Classe d'engagement		Montant		Tarif réduit pour engagement de plusieurs chiens des classes I, O, T, Ch	
		Adhérent	Non-adhérent	Adh.	Non-ad.
<b>B</b>	Baby (de 4 à moins de 6 mois)	gratuit			
<b>P</b>	Puppy (de 6 à moins de 9 mois)	20 €	26 €	2° et 3° chien (chacun)	23 € / 30 €
<b>J</b>	Jeune (de 9 à moins de 18 mois)	30 €	36 €	à partir du 4° (chacun)	15 € / 25 €
<b>I</b>	Intermédiaire (de 15 à moins de 24 mois)	30 €	36 €	- Joindre copie de la carte d'identification	
<b>O</b>	Ouverte (à partir de 15 mois)	30 €	36 €	- Joindre copie du certificat de vaccination rage pour les chiens venant de l'étranger.	
<b>T</b>	Travail * (à partir de 15 mois)	30 €	36 €		
<b>Ch</b>	Champion * (à partir de 15 mois)	30 €	36 €	<b>Votre règlement par chèque à l'ordre du CFH est à envoyer au trésorier. Paiement par virement bancaire possible :</b> <b>IBAN : FR70 2004 1010 0523 6691 1202 639</b> <b>BIC : PSSTFRPLIL</b> <b>au nom du :</b> <b>Club Français du Hovawart</b>	
<b>V</b>	Vétéran (à partir de 8 ans)	gratuit			
<b>Con</b>	Confirmation seule	30 €	36 €		
<b>Con</b>	Confirmation avec engagement	gratuit			
<b>GR.H</b>	Groupe Honneur (sans qualificatif, avec récompense, hors compétition normale)	gratuit			
<b>GrC</b>	Groupe Chiot (sans qualificatif, avec récompense) entre 3 et 4 mois	gratuit			
<b>Gr V</b>	Groupe vénérable (sans qualificatif, avec récompense) : à partir de 10 ans	gratuit			

Signature



## Club Français du Hovawart

Présidente: Katerine WELFFENS  
Chez Robert - BEAUSSAC  
24340 MAREUIL EN PERIGORD  
Tél 05 53 56 56 51  
katerine.chapelle-welfens@wanadoo.fr

Trésorière: Sophie KOZAK  
225 rue de la Plaine St Martin  
41700 CHEMERY  
Tél 02 54 71 86 15 - 06 79 70 28 74  
sophieisa.martin@laposte.net

### INSCRIPTION AUX CSAU ET/OU TESTS DE TEMPERAMENT REGIONALE D'ELEVAGE CHATEAUNEUF LES MARTIGUES, samedi 26 octobre 2019

**Date limite de réception de l'inscription : 10 octobre 2019**  
**Formulaire à remplir et à envoyer à Sophie KOZAK par courrier ou mail**

Vous pouvez engager votre chien au CSAU puis aux tests (après réussite au CSAU)

Test demandé (*cocher les cases*)

- CSAU \*
- Test d'Aptitude Naturelle (T.A.N.) \*\*
- Test d'Aptitude au Travail (T.A.T.) \*\*
- Test d'Utilisation (T.A.U.)\*\*

Nom complet du chien :		LOF :	
Insert :	Sexe: <input type="checkbox"/> M / <input type="checkbox"/> F	Né le :	
Nom complet du père :			
Nom complet de la mère :			
Propriétaire :			
Adresse :			
Code postal :		Ville	
Téléphone :		Mail :	
<b>Pour TAT ou TAU : joindre obligatoirement 2 vignettes de la Licence "M"</b>			
Disciplines pratiquées :			
Club d'éducation:	<input type="checkbox"/> 1 fois par semaine ou plus	<input type="checkbox"/> de temps en temps	<input type="checkbox"/> pas du tout
<b>Frais d'inscription : voir fiche récapitulative</b>		<b>Date et signature</b>	
<b>Règlement à l'ordre du CFH à envoyer au trésorier</b>			

\* Pour les CSAU, joindre obligatoirement la copie intégrale du pedigree sur une feuille unique A4.

\*\* Pour tous les tests, joindre : les justificatifs de CSAU, des tests précédemment validés, copie vaccinations + carte d'identification + 2 vignettes licence M pour les TAT et TAU

Certificat antirabique obligatoire pour les chiens résidants hors France



## Club Français du Hovawart

Présidente: Katerine WELFFENS  
Chez Robert - BEAUSSAC  
24340 MAREUIL EN PERIGORD  
Tél 05 53 56 56 51  
katerine.chapelle-welffens@wanadoo.fr

Trésorière: Sophie KOZAK  
225 rue de la Plaine St Martin  
41700 CHEMERY  
Tél 02 54 71 86 15 - 06 79 70 28 74  
sophieisa.martin@laposte.net

### INSCRIPTION REGIONALE D'ELEVAGE CHATEAUNEUF LES MARTIGUES 2019 Centre de Dressage Côte Bleu, Route Nationale 568, Chemins des Courrens, 13220 CHATEAUNEUF LES MARTIGUES,

#### RECAPITULATIF INSCRIPTIONS à compléter et à joindre à votre inscription

Nom, Prénom		Adhérent n°
Adresse		
Code Postal	Ville	Pays
Adresse mail		Tél
Inscription		Montant
Inscription au CSAU : membre CFH: 16 €, non-membre : 20 € (par chien)		, - €
Inscription au T.A.N. : membre CFH: 20 €, non-membre : 25 € (par chien)		, - €
Inscription au T.A.T. et T.A.U.: membre CFH: 20 €, non-membre : 25 € (par chien pour les 2 tests)		, - €
Inscription aux jugements Beauté (Report du total à verser de la feuille d'engagement)		, - €
Repas Samedi midi : 17 € x .... personnes		, - €
Petit déjeuner au club : 4 € x ..... personnes		, - €
Repas Dimanche midi : 17 € x ..... personnes		, - €
Total réglé par : <input type="checkbox"/> chèque à l'ordre du CFH joint à l'engagement <input type="checkbox"/> virement bancaire : IBAN : FR70 2004 1010 0523 6691 1Z02 639 - BIC : PSSTFRPPLIL au nom du Club Français du Hovawart		, - €

**Date et signature :**

N.B. Les engagements ne sont pas remboursables.

# EXTRAIT DU REGLEMENT GENERAL DE L'EXPOSITION

## L'EXPOSITION SE TIENDRA LE DIMANCHE 27 OCTOBRE 2019

**ARRIVÉE ET JUGEMENT** - L'accès de l'exposition est ouvert aux chiens à partir de 8 h 30. Les jugements commenceront à 9h30 précises.

**TOILETTAGE** - Seul l'usage du peigne ou de la brosse est autorisé. Il est interdit de traiter la robe, la peau ou la truffe avec quoi que ce soit qui en modifie la structure, la couleur ou la forme.

Il est interdit de laisser un chien attaché sur la table de toilettage plus longtemps que ne l'exige sa préparation.

**PRESENTATION** : Il est précisé que le chien ne peut être présenté que par une seule personne, ce qui exclut tout double « Handling », c'est-à-dire qu'il est interdit par tout autre personne d'appeler ou d'exciter le chien à l'extérieur du ring avec tout objet, sifflet ou autre gestulation. Le juge est chargé de faire respecter cette règle soit par le commissaire de ring soit par les organisateurs de l'exposition. Il pourra, en cas de non respect, disqualifier le chien et consignera le motif sur son carnet de juge.

**SERVICE VÉTÉRINAIRE** - Le Service Vétérinaire sera assuré par un Docteur - Vétérinaire de service qui a tous pouvoirs pour se prononcer sur l'acceptation, le refus ou le renvoi tant à l'entrée qu'au cours de l'Exposition :

des chiens paraissant malades ou atteints de maladies de peau,

des chiens aveugles, sourds ou estropiés,

des chiens monorchides, cryptorchides ou atteints de malformations,

des chiennes visiblement pleines, en état de lactation ou accompagnée de leurs petits,

des chiens dangereux.

La décision du Service Vétérinaire est sans appel (voir Avis aux Exposants).

**ANNULATION** - En cas d'impossibilité d'ouvrir l'exposition pour des raisons majeures, indépendantes de la volonté des organisateurs, les droits d'engagement ne seront pas remboursés, attendu que la Société organisatrice devra couvrir les frais d'organisation qu'elle a engagés.

**ENGAGEMENTS** - Les chiens doivent être la propriété de l'Exposant et peuvent être présentés par toute personne de son choix à l'exception de celles qui sont sous le coup d'une sanction d'exclusion des manifestations canines. Pour les juges, se conformer au règlement des juges.

Sont seuls admis à l'Exposition les chiens inscrits à un Livre d'origines (Livre d'attente compris) d'un Pays membre de la F.C.I. ou d'un Pays non affilié, dont le Livre d'origine est reconnu par la F.C.I.

Seront refusés :

les inscriptions parvenues après la date de clôture des engagements,

les engagements "au poteau" le jour de l'exposition,

toutes modification ou inscriptions dans d'autres classes intervenant le jour de l'exposition, exception faite pour la classe de lot ou classe d'élevage ou des erreurs de transcription de l'organisation.

**CLASSES D'ENGAGEMENT** - l'âge est calculé au jour du jugement

### CLASSES INDIVIDUELLES

**INTERMÉDIAIRE** - Pour les chiens âgés de 15 mois à moins de 24 mois. Cette Classe donne droit à l'attribution d'un C.A.C.S. en concurrence avec les Classes Travail et Ouverte.

**OUVERTE** - Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 15 mois. Cette classe donne droit à l'attribution du C.A.C.S. en concurrence avec les Classes Travail et Intermédiaire.

**TRAVAIL** - Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 15 mois et titulaires de l'attestation permettant l'engagement en classe travail (la récompense doit être obtenue avant la date de clôture des engagements, la photocopie doit être jointe à l'engagement). Cette classe donne droit à l'attribution du C.A.C.S. en concurrence avec les Classe Ouverte et Intermédiaire.

**CHAMPION DE BEAUTÉ** - Réserve exclusivement aux chiens âgés d'au moins 15 mois, déclarés Champions de Beauté Nationaux des Pays Membres de la F.C.I. et Champions Internationaux de la F.C.I. au plus tard à la date de clôture des engagements (la photocopie doit être jointe à l'engagement). Cette classe ne donne pas droit à l'attribution du C.A.C.S.

**JEUNES** - Pour tous chiens âgés de 9 mois à moins de 18 mois. Cette classe peut donner droit à l'attribution du qualificatif Excellent et non au C.A.C.S.

**PUPPY** - Pour les chiens âgés de 6 mois à moins de 9 mois.

**BABY** - Pour les chiens âgés de 4 mois à moins de 6 mois.

Ces 2 classes ne donnent pas droit à l'attribution d'un qualificatif ; le juge formule simplement une appréciation sur le chien (par ordre décroissant : Très Prometteur, Prometteur, Assez Prometteur, insuffisant). Elles ne donnent pas lieu à un classement.

**VETERAN** - Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 8 ans. Cette classe ne donne pas droit à l'attribution du C.A.C.S.

### AUTRES CLASSES

**LOT D'AFFIXE** - (Classe pouvant être constituée sur place). Pour au moins trois et au plus 5 chiens de mêmes race et variété, sans distinction de sexe, déjà engagés dans une classe individuelle, nés chez le producteur mais pouvant appartenir à des exposants différents. Le classement, qui tient compte de l'homogénéité, sera fait par un juge unique sur le ring d'honneur.

**LOT DE REPRODUCTEUR** - (Classe pouvant être constituée sur place). Pour un sujet mâle ou femelle, accompagné de 3 (minimum) à 5 (maximum) de ses descendants directs au 1er degré.

**COUPLE** - Pour deux chiens de même race et variété, de sexe différent, appartenant au même propriétaire et engagés dans une classe individuelle.

**PAIRE** - Pour deux chiens de même race et variété, de même sexe, appartenant au même propriétaire et engagés dans une classe individuelle

**CHIENS "NE CONCOURANT PAS"** - Pour les chiens âgés de 4 mois minimum, titulaires d'un Certificat de Naissance ou inscrits à un Livre Des Origines reconnu par la F.C.I. et qui ne participent pas à l'exposition. Le carnet de santé de ce chien doit être en règle. Ces chiens figurent au catalogue mais ne sont pas examinés par le juge.

**RÈGLEMENT DES ENGAGEMENTS** - Le montant des engagements doit être adressé en même temps que la feuille d'engagement à l'ordre du Club Français du Hovawart par chèque bancaire ou postal.

**CLOTURE DES ENGAGEMENTS** : 05/05/2019

Tout engagement parvenant après cette date sera refusé et remboursé sous déduction d'une somme de 10 % pour frais de Secrétariat.

**REFUS OU EXCLUSIONS** :

1° des engagements : des chiens non inscrits à un livre d'origines d'un pays membre de la FCI ou d'un pays non affilié mais dont le livre est reconnu par la FCI

Le CFH se réserve le droit de refuser tous engagements qu'elle croirait ne pas devoir admettre et de les rembourser même après les avoir acceptés.

2° des chiens. - (A leur entrée ou en cours d'exposition) :

ceux refusés par le "Service Vétérinaire" ;

ceux qui auraient été substitués aux chiens réellement engagés. Les engagements dans ces cas ne seront pas remboursés.

ceux non engagés dont l'entrée dans l'enceinte de l'Exposition est formellement interdite ;

ceux dont l'engagement "au poteau" serait demandé.

**JUGEMENTS** - Les Juges officient seuls sous leur responsabilité personnelle. Ils peuvent être assistés dans leur ring d'un secrétaire, d'un commissaire de ring, et si besoin est, d'un interprète, fonctions qui, en aucun cas, ne peuvent être tenues par un Juge qualifié ou stagiaire ou Expert confirmateur de la race considérée.

Un Juge défaillant peut être remplacé par son suppléant ou tout autre Juge qualifié pour la même race. Un deuxième Juge sera désigné si le nombre d'engagements dépasse 80 chiens par journée d'exposition.

En aucun cas un Juge ne pourra, à la demande de l'exposant, juger le chien dans une autre classe que celle dans laquelle il a été engagé. Les jugements sont sans appel et définitifs dès que prononcés.

Les chiens peureux ou agressifs seront automatiquement éliminés par le Juge.

En aucun cas les chiens absents au moment du jugement ne seront examinés par la suite, mais le juge a la faculté de l'examiner, de lui attribuer un qualificatif officiel sans le classer.

C.A.C.S. : Le C.A.C.S. ne peut être accordé qu'à un chien classé 1er "EXCELLENT" en CLASSE OUVVERTE, INTERMÉDIAIRE ou TRAVAIL, à condition qu'il soit de mérite exceptionnel (cette récompense n'accompagnant pas automatiquement la première place).

Les Juges font les propositions de C.A.C.S. d'après les mérites absolus des chiens, sans avoir à vérifier si ceux-ci remplissent les conditions d'âge et d'inscription à un Livre d'Origines reconnu.

Il appartient à la S.C.C. de s'assurer, pour l'homologation du C.A.C.S., que les chiens satisfont aux conditions imposées.

Si le chien classé 2e Excellent est de qualité équivalente à celui ayant obtenu le C.A.C.S., il peut lui être accordé la R.C.A.C.S. La R.C.A.C.S. peut être convertie en C.A.C.S. si le chien proposé pour le C.A.C.S. :

ne peut prétendre à l'homologation de cette récompense en raison de son âge ou de ses origines.

s'il a déjà le titre de Champion National de Beauté.

Après avoir décerné le C.A.C.S., pour attribuer la Réserve de C.A.C.S., le juge devra appeler sur son ring le second de la classe dans laquelle il aura attribué le C.A.C.S. et le mettre en concurrence avec les 1ers Excellent des deux autres classes.

Les récompenses décernées ne seront valables qu'après leur homologation par la S.C.C. en ce qui concerne le C.A.C.S.

**MEILLEUR CHIEN DE RACE** - le chien et la chienne proposés pour le C.A.C.S. concurrent pour le titre de Meilleur de Race, ainsi que le Meilleur Jeune Mâle et Meilleure Jeune Femelle ayant reçu le qualificatif

« Excellent » dans la classe jeune, le (la) Meilleur(e) Cl. Champion ayant reçu le qualificatif « Excellent » et le (la) Meilleur(e) vétérinaire ayant reçu le qualificatif « Excellent ».

### CONFIRMATIONS

Seuls les juges français peuvent assurer la confirmation.

Votre chien doit être identifié très lisiblement et vous devez le présenter avec sa fiche d'identification et son certificat de naissance de la Centrale Canine, ainsi que le formulaire d'examen de confirmation correctement rempli.

Age minimum exigé pour la confirmation : 15 mois sauf

**RÉCLAMATIONS** - Toutes réclamations fondées sur ce présent Règlement, à l'exception de celles concernant les jugements, attendu que ceux-ci sont sans appel, devront être formulées par écrit dans l'heure de l'évènement qui les auront motivées et être accompagnées d'une caution de 77 € qui restera acquise à la Société organisatrice si après examen elles sont reconnues sans fondement.

Tous les cas non prévus au présent Règlement et toutes contestations relatives à son interprétation seront jugés par le Comité de l'Exposition.

**SANCTIONS** - Pourront être exclus temporairement ou définitivement des Expositions et Concours organisés par la C.C., avec extension possible aux manifestations organisées par ses Associations affiliées :

les Exposants qui se rendront coupables de faits contre l'honneur ;

ceux qui auront fait une fausse déclaration

ceux qui auront fait subir à leur chien toute opération susceptible de tromper sur sa qualité ;

ceux qui, par leur langage, leurs écrits, leurs actes, nuiraient au succès de l'Exposition ou porteraient atteinte au prestige des Juges et de la Centrale Canine.

ceux qui auront introduit subrepticement un chien non engagé, ou remplacé un chien engagé par un autre ;

ceux qui auront quitté l'Exposition avant l'heure fixée.

Les sanctions seront prononcées conformément aux articles 30 à 36 du Règlement intérieur de la Centrale Canine.

**RESPONSABILITÉ** - La Société organisatrice décline toute responsabilité du chef de vol, perte, fuite, maladie, mort des animaux exposés, morsures occasionnées par eux, etc. et cela en quelque cas ou pour quelque cause que ce soit.

Les exposants étant responsables, dans l'enceinte de l'Exposition, des accidents et autres dégâts occasionnés par leurs chiens tant à des tiers qu'à eux-mêmes, la Société organisatrice ne peut en aucun cas être reconnue responsable en leur lieu et place.

Par le seul fait de l'engagement de leurs chiens, les exposants acceptent d'une façon absolue, sans conditions ni réserves, tous les articles du présent Règlement dont ils reconnaissent avoir pris connaissance en signant la feuille d'engagement.

### TRÈS IMPORTANT

**Avis aux Exposants résidant à l'étranger**

- Le Service des Douanes est susceptible d'exiger d'une personne se présentant au bureau de douane français avec plusieurs chiens, l'établissement d'un acquit à caution et le versement des frais correspondants.

- L'entrée en France n'est autorisée que pour les chiens âgés d'au moins trois mois, sous réserve de la présentation au bureau de douane d'entrée en France, d'un certificat délivré par un Vétérinaire officiel du pays d'origine attestant que les vaccinations contre la rage, la maladie de Carré et l'hépatite contagieuse ont été effectuées depuis plus d'un mois et moins d'un an, ou qu'un rappel de ces vaccinations a été effectué depuis moins d'un an.

Pour les animaux âgés de plus d'un an accompagnant les voyageurs en transit, importés temporairement ou réimportés après une exportation temporaire, le certificat de vaccination antirabique est seul exigé.

Le certificat devra avoir été authentifié par les Autorités vétérinaires du pays d'origine et garantir que l'animal a bien été vacciné par un procédé autorisé dans ce pays. Une traduction officielle en langue française du certificat devra également être présentée. En l'absence de ces documents, les chiens seront refusés.

- Il y a lieu de présenter ces mêmes documents pour accéder à l'Exposition. Par ailleurs, les chiens doivent être en parfait état de santé. Les origines de chacun d'eux devront pouvoir être justifiées à tout moment. Le Vétérinaire officiel désigné par l'Administration peut refuser l'admission des chiens à l'Exposition en cas de non-conformité aux conditions sanitaires.